



CEBB
13 quartier de Rieuchaud
26 170 Buis Les Baronniees

☎ 04 75 28 05 42
@ buis.escalade@gmail.com
🌐 <http://escabuis.canalblog.com/>

CEBB, c'est quoi ça ??

Article 1

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une section de l'association BARONNIENNE régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre : CENTRE D'ESCALADE DU BUIS ET DES BARONNIES.

La section fonctionne sur les mêmes statuts que l'association la BARONNIENNE.

Article 2

Cette section a pour but de PROMOUVOIR L'ESCALADE ET LES ACTIVITES DE MONTAGNES DANS LES BARONNIES AUPRES DU PLUS GRAND NOMBRE DE PERSONNES.

Date de naissance : le 14 décembre 1990.

... en grosse synthèse voilà le CEBB.

En pratique, les adhérents aiment vraiment l'escalade, mais les activités de montagne et de pleine nature aussi !

Nos objectifs :

- Pratiquer
- Partager
- Echanger

Le CEBB reste une association loi 1901 avant tout. Les membres du CA sont aussi des bénévoles. Ils passent un bout de leur temps à faire vivre le club. Alors, pour sa vie et celle de ses membres toutes les idées, coups de mains, bonnes volontés sont les bienvenus !

Nous comptons aussi sur vous.

Nos activités

Grimpe en SAE (Structure Artificielle d'Escalade) :

La grimpe à portée de doigts ! La Communauté de Communes du Pays de Buis nous offre la possibilité d'aller gravir les « mythiques » voies du gymnase intercommunal à Buis les Baronniees.

Le club met à disposition les cordes et peut prêter un peu d'équipement (boudriers, chaussons).

Activités et créneaux :

Les lundis :

- **de 18h à 19h30 (jusqu'en décembre) : « Pass'Découverte ».** Créneaux réservés aux inscriptions et à l'accompagnement vers l'autonomie pour les débutants et les nouveaux venus : découverte des bases nécessaires à la grimpe afin de pouvoir accéder aux créneaux « Pass'Partout ». Possibilité d'équipement en fonction des disponibilités des voies. Mur non ouvert en accès libre.
- **de 19h à 22h : « Pass'Partout ».** Accès libre au mur pour les personnes majeures (mineures accompagnées d'un responsable adulte légal), adhérentes, licenciées et ayant justifié d'un niveau d'escalade minimum (passeport orange ou validation par le CEBB obligatoire). Les visiteurs devront se rapprocher d'un membre du Conseil d'Administration dès leur arrivée et seront autorisés à grimper pendant ce créneau s'ils sont accompagnés et encadrés d'un membre du club, qu'ils sont autonomes et qu'ils sont licenciés FFME (licence découverte au minimum – 6€/jour).

Les jeudis :

- **de 17h à 18h15 : « Cours pour les Enfants entre 6 et 9 ans ».** Mur réservé aux cours (possibilité d'équipement en fonction des disponibilités des voies).
- **de 18h15 à 19h30 : « Cours pour les Ados entre 10 et 14 ans ».** Mur réservé aux cours (possibilité d'équipement en fonction des disponibilités des voies).
- **de 19h00 à 22h : « Pass'Partout ».** **Accès libre** au mur pour les personnes majeures (mineures accompagnées d'un responsable adulte légal), adhérentes, licenciées et ayant justifié d'un niveau d'escalade minimum (passeport orange ou validation par le CEBB obligatoire). Les visiteurs devront se rapprocher d'un membre du Conseil d'Administration dès leur arrivée et seront autorisés à grimper pendant ce créneau s'ils sont accompagnés et encadrés d'un membre du club, qu'ils sont autonomes et qu'ils sont licenciés FFME (licence découverte au minimum – 6€/jour).

Les week-ends : nous pouvons avoir accès au gymnase les après-midis de 14h à 19h en fonction des disponibilités de la grande salle. La demande de réservation est à faire auprès d'un membre du Conseil d'Administration le lundi d'avant dernier délais, afin de pouvoir en faire la demande auprès de la Communauté de Communes. Accès libre au mur pour les personnes majeures (mineures accompagnées d'un responsable adulte légal), adhérentes, licenciées et ayant justifié d'un niveau d'escalade minimum (passeport orange ou validation par le CEBB obligatoire).

Les visiteurs devront se rapprocher d'un membre du Conseil d'Administration dès leur arrivée et seront autorisés à grimper pendant ce créneau s'ils sont accompagnés et encadrés d'un membre du club, qu'ils sont autonomes et qu'ils sont licenciés FFME (licence découverte au minimum – 6€/jour).

Grimpe en SNE (Site Naturel d'Escalade), sorties, manifestations :

Le CEBB organise des sorties en falaise au gré des envies et des motivations de ses adhérents. Pour vous aider, le club dispose de matériel qu'il peut mettre à disposition (cordes, casques, baudriers, topos, conseils, ...). A vous de vous encadrer !

Mais aussi : rencontre avec d'autres clubs, organisation et/ou participation à des contest amicaux, soutien aux manifestations locales... Autant de projets qui peuvent voir le jour, suffit d'être CEBBiste actif.

Alors, à vous de jouer !

Devenir CEBBiste

Le CEBB est affilié à la FFME (Fédération Française de Montagne et d'Escalade). Pour participer aux activités et à la vie du club, il vous faut être quelqu'un de gentil, remplir et rapporter le dossier d'inscription et vous acquittez des frais d'adhésion. La licence FFME est obligatoire.

Toute demande d'inscription doit être accompagnée :

- de la fiche de renseignements individuelle ou familiale,
- d'un certificat médical de moins d'1 an (pour chacun des membres de la famille s'il s'agit d'une inscription familiale) précisant l'aptitude à la pratique de l'escalade (en compétition si vous souhaitez participer à des compétitions).

Pour les enfants inscrits aux cours, nous vous suggérons de faire préparer un certificat qui permette de couvrir la pratique de l'escalade mais aussi des sports de nature et d'eau vive dans l'éventualité d'une participation de ces derniers à une sortie sur cette thématique.

- du bulletin n°1 : accusé d'information et d'adhésion aux contrats d'assurance FFME (pour chacun des membres de la famille s'il s'agit d'une inscription familiale),
- du règlement intérieur signé (par chacun des membres de la famille s'il s'agit d'une inscription familiale),
- du montant du règlement (chèque à l'ordre du CEBB ou espèces).

Rappel : tout dossier rendu incomplet ne sera pas pris en compte.

Attention : quelle que soit la date de votre d'adhésion au club, celle-ci est valable du 01 septembre au 31 août.

Dossier d'inscription

A rapporter <u>directement au club</u> : Le samedi 10 septembre au Forum Intercommunal des associations à Buis-les-Baronnies ou les lundis à partir du 12 septembre entre 18h et 19h30	à retourner au club <u>par courrier</u> à : Centre d'Escalade du Buis et des Baronnies 13 avenue du Rieuchaud 26170 Buis les Baronnies
---	--

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité engagée, vous ne serez plus autorisé à grimper sans inscription au préalable.

En attendant, bonne escalade à toutes et à tous et grimpez prudent !